

# REUNION DU 12 JUILLET 2018

*Ordre du jour : Décisions modificatives - budget CCAS, Subvention APE, Personnel communal - création de postes, Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie - adhésion au groupement de commande, Loyer logement Maison Vialacre et questions diverses*

Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mai 2018.

## **DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents**

### **\* Décision modificative – Budget CCAS**

Ecritures budgétaires.

### **\* Subvention à l'Association des Parents d'Elèves**

Accord du Conseil.

### **\* Personnel communal – Création de postes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mesdames FERES et BONNET sont promouvables à l'avancement de grade d'Adjoint Technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il propose, en vue de la Commission Administrative Paritaire qui se tiendra début octobre, la création de ces postes.

Accord du Conseil Municipal pour la création de 2 postes d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, à temps non complet, sur la base de 23h30 hebdomadaires pour Madame Cathy FERES et de 24h hebdomadaires pour Madame Marie-Claude BONNET.

### **\* Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie ( R.D.D.E.C.I.)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation faite aux communes de rédiger un arrêté régissant la défense extérieure contre l'incendie sur leurs territoires avant le 31 décembre 2018.

Ce document doit recenser l'ensemble des Points d'Eau Incendie (PEI) de la commune et notifier les modalités de contrôle technique mises en place.

Afin de répondre à cet objectif, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne propose de coordonner un groupement de commandes pour les communes de son territoire.

Accord du conseil Municipal pour adhérer à ce groupement de commandes.

### **\* Loyer Logement Maison Vialacre**

Augmentation du loyer du logement T2 (1<sup>er</sup> étage) à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 (date d'anniversaire du bail) selon l'Indice de Référence des Loyers de l'INSEE. Nouveau loyer : 346,76 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Projet « boulangerie biscuiterie »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par Monsieur Coubertergues. Il est toujours intéressé par l'acquisition d'un terrain afin d'y installer son projet de boulangerie biscuiterie. Il souhaiterait connaître le prix de vente du terrain.

Accord du Conseil Municipal pour fixer un prix de vente à 20€ le m2 HT ; la vente ne se fera que sur présentation de son projet définitif.

### \* **Lotissement**

Présentation du projet d'aménagement réalisé par l'architecte ; des modifications ont été demandées et seront proposées lors de la prochaine réunion du jeudi 19 juillet à 15h à la Mairie.

### \* **Cantine**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de trouver une solution pour pallier à l'absence de la cantinière à la rentrée de septembre, qui pourrait se prolonger sur une partie de l'année scolaire.

2 solutions pourraient être envisagées :

- recrutement d'une cantinière le temps du remplacement (inconvénients : nécessité de recruter une personne sérieuse concernant les normes d'hygiène ; pas de possibilité d'annualisé le temps de travail)

- mise en place du portage des repas (inconvénients : impact sur les commerçants de la commune)

Les devis sont en attente de réception ; la commission Cantine pourra être convoquée d'ici la rentrée si nécessaire.

Si la municipalité fait le choix de la livraison de repas, les modalités d'inscription à la cantine seront modifiées.

### \* **Eclairage public**

L'ensemble des lampadaires d'une puissance supérieure à 1000 watts est en cours de remplacement par des LED ; ces travaux sont pris en charge par la Communauté de communes.

Par ailleurs, des systèmes de coupure de l'éclairage public sont en cours d'installation, ceux-ci pourraient permettre la coupure de l'éclairage public la nuit dans certains secteurs, sur une plage horaire définie. Etude en cours.

### \* **Pylône Orange**

Suite à la réalisation de tests, Orange a informé Monsieur le Maire que l'emplacement initial envisagé pour la mise en place d'un pylône n'est pas possible ; ce dernier pourrait être installé à côté du pylône SFR près de la Zone d'Activités, la parcelle de terrain appartenant à la Communauté de Communes, la commune n'est plus concernée.

### \* **Maintenance informatique CIT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du CIT d'effectuer la maintenance des outils informatiques de l'école pour un montant de 500 euros annuels, comprenant au moins une visite sur place par an. Accord de principe du Conseil Municipal.

### \* **Facteur Guichetier**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de La Poste l'informant de la mise en place à compter de septembre, d'un facteur guichetier au bureau de poste. Un rendez-vous est prévu avec La Poste le 16 juillet afin d'en connaître les modalités.

### \* **Stations d'eau potable**

Suite au départ de Monsieur Prieto, la Communauté de communes a confié la gestion des stations d'eau potable à la SAUR pour une année. Ces derniers assurant la surveillance, les agents communaux ne sont plus concernés par les astreintes.

### \* **Conseil d'école**

Le dernier conseil d'école de l'année a eu lieu le 28 juin :

- Les effectifs sont en légère baisse pour 2018/2019 : 57 élèves
- Madame Tissandier, maîtresse des CE1-CE2, sera remplacée dès la rentrée par Madame Mazurkiewicz.
- Demandes d'achats d'une visionneuse et de 2 postes CD/MP3 : accord du Conseil Municipal.

### \* **Divers**

- un arrêté du maire relatif à l'interdiction de baignade a été pris concernant l'étang de Lacapelle, en complément des panneaux d'interdiction de baignade déjà existants.
- le SCC remercie la municipalité suite au versement d'une subvention exceptionnelle de 300 €uros dans le cadre de l'organisation des Coupe Combourieu et Coupe du Cantal. Le Conseil Municipal félicite le club et les nombreux bénévoles qui ont oeuvré à la réussite de cette manifestation
- les entraînements reprendront à compter du 28 juillet – Tonte du terrain à prévoir